

MDP

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville de Pompey,

Vu l'article L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 4 février 1805 relatif au numérotage de Paris ;

Vu l'ordonnance du 23 avril 1823 appliquant les dispositions du décret du 4 février 1805 à l'ensemble des villes et communes du territoire français ;

Vu les circulaires n°432 du 08/12/1955 et n°121 du 21/03/1958 relatives aux règles à observer en matière de numérotation des immeubles pour tenir compte des dispositions de l'article 89 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pris en application du décret du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu les circulaires n°6 du 03/01/1962 et n°272 du 05/06/1967 relatives à la dénomination des rues et numérotation des immeubles ;

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 portant sur la communication de la liste alphabétique des voies et du numérotage des immeubles ;

Vu les articles L2212-2 et L2213-28 du code général des collectivités territoriales prescrivant la responsabilité des conseils municipaux en matière de dénomination des rues et des places publiques ;

Vu le décret d'application de la loi 3DS n°2023-767 du 11 août 2023, relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions, par la création d'une base adresse locale,

Vu la commande passée à « La Poste » le 10 mai 2024, afin d'accompagner la Commune de Pompey dans la dénomination et la numérotation des voies,

Considérant la nécessité de créer de nouvelles numérotations afin de mettre à jour et compléter cette base adresse locale afin de répondre aux obligations imposées par la loi 3DS,

ARRETE

Article 1 : sont prescrites les nouvelles numérotations suivantes (plans cadastraux annexés) :

- Parcelle AB n°194 (Cimetière Nord) : 1 allée des Jardiniers 54 340 POMPEY
- Parcelle AB n°100 (Centre Technique intercommunal) : 3 allée des Jardiniers 54 340 POMPEY
- Parcelle AN n°007 (Ferme du Haras) : 1 chemin de la Grande Tranchée 54 340 POMPEY
- Parcelle AI n°401 (Eglise) : 15 bis rue de l'Eglise 54 340 POMPEY
- Parcelle AH n°99 (Cimetière Centre) : 73 bis rue des Jardins Fleuris 54 340 POMPEY
- Parcelle AC n°305 (entreprise AG FERMETURE) : 135 rue Léonard de Vinci 54 340 POMPEY
- Parcelle AK n°596 (Espace Jean Moulin) : 11 s rue Jean MOULIN 54 340 POMPEY
- Parcelle AL n°73 (Salle des Fêtes de l'Avant-Garde) : 10 rue de l'Avant-Garde 54 340 POMPEY
- Parcelle AL n°74 (Maison du gardien) : 12 rue de l'Avant-Garde 54 340 POMPEY
- Parcelle AL n°80 (Pompey Aventures) : 21 rue de l'Avant-Garde 54 340 POMPEY
- Parcelle AB n°169 (SCI Azaro) : 64 rue de Turlomont 54 340 POMPEY
- Parcelle AB n°149 (Caserne de Pompiers) : 216 rue de Turlomont 54 340 POMPEY
- Parcelle AB n°143 (ALDI) : 42 rue de Turlomont 54 340 POMPEY
- Parcelle AB n°146 (station AVIA) : 63 rue de Turlomont 54 340 POMPEY
- Parcelle AB n°160 (station de lavage) : 93 rue de Turlomont 54 340 POMPEY
- Parcelle AB n°161 (SCI Casa Nova) : 119 rue de Turlomont 54 340 POMPEY
- Parcelle AB n°188 (SCI Casa Nova) : 143 rue de Turlomont 54 340 POMPEY

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Les propriétaires des parcelles citées à l'article 1 ;
- Monsieur Le Directeur du cadastre à Nancy - Cité Administrative - 45, rue Sainte Catherine - BP 60042 - 54036 NANCY Cedex ;
- Centre de Courrier La Poste - Plateforme Courrier de Bouxières aux Dames - 2 rue de la Sablière - BP 80001 - 54136 BOUXIERES AUX DAMES ;
- La Brigade Territoriale de Gendarmerie de Frouard - 9, rue Anatole France - 54390 FROUARD
- D.D.S.I.S. - 46 Rue du 8 Mai 1945 - Quartier Kléber, 54270 ESSEY-LES -NANCY ;
- S.D.I.S. - Groupement territorial de Nancy - Section territoriale de la prévention opérationnelle - 22, boulevard Joffre - 54000 NANCY

- Centre de Secours et d'intervention de Pompey - ZAC de Turlomont - 54340 POMPEY.
- Monsieur Le Directeur Départemental du Territoire - service AMEJ/AC - CO n°60025 54035 NANCY ;
- ENEDIS - 2, Boulevard Docteur Cattenoz 6 54600 VILLERS LES NANCY ;
- G.R.D.F EST - 10 Viaduc Kennedy - BP 50358 - 54007 NANCY CEDEX ;
- Direction de l'Eau et Assainissement du Bassin de Pompey - 112, rue des 4 éléments -54340 POMPEY ;
- VEOLIA EAU - 130, Boulevard de Finlande - 54340 POMPEY
- France Télécom - Unité d'intervention Alsace-Lorraine - Accueil technique - 1, rue Claude Chappe - 67000 STRASBOURG ;
- Société LOSANGE - 19 rue Icare 67960 ENTZHEIM
- La Police Intercommunale du Bassin de Pompey ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Pompey, le 17 octobre 2025

Le Maire,



Laurent TROGRILIC

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié, par voie électronique le 18/11/2025
Transmis à la Préfecture le 18/11/2025